Bruxelles, le 7 mai 2010
(OR. en)

DÉCLARATION DES CHEFS D'ÉTAT OU DE GOUVERNEMENT DE LA ZONE EURO

1) Mise en œuvre du programme d'aide à la Grèce

En février et en mars, nous nous sommes engagés à prendre des mesures déterminées et coordonnées pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble.

À la suite de la demande formulée par le gouvernement grec le 23 avril et de l'accord auquel est parvenu l'Eurogroupe le 2 mai, nous fournirons à la Grèce 80 milliards d'euros dans le cadre d'une enveloppe financière de 110 milliards d'euros allouée en commun avec le FMI. La Grèce recevra un premier versement dans les jours à venir, avant le 19 mai.

Le programme adopté par le gouvernement grec est ambitieux et réaliste. Il s'attaque aux graves déséquilibres budgétaires que connaît la Grèce, rendra son économie plus compétitive et établira les bases nécessaires pour un renforcement de la croissance et de la création d'emplois s'inscrivant davantage dans la durée.

Le premier ministre grec a rappelé la volonté sans faille du gouvernement grec, qui s'est engagé à mettre pleinement en œuvre ces réformes vitales.

Les décisions que nous prenons reflètent les principes de responsabilité et de solidarité, inscrits dans le traité de Lisbonne, sur lesquels repose l'union monétaire.

2) Réponse apportée à la crise actuelle

Dans le cadre de la crise actuelle, nous réaffirmons notre engagement à garantir la stabilité, l'unité et l'intégrité de la zone euro. L'ensemble des institutions de la zone euro (Conseil, Commission et BCE) ainsi que tous les États membres de la zone euro conviennent de faire usage de l'ensemble des moyens disponibles pour assurer la stabilité de la zone euro.

Aujourd'hui, nous avons convenu de ce qui suit.

- Premièrement, l'assainissement des finances publiques est une priorité pour chacun d'entre nous et nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour atteindre nos objectifs budgétaires cette année et les années suivantes, conformément à la procédure concernant les déficits excessifs. En fonction de la situation propre à chacun de nos pays, nous sommes tous prêts à prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'assainissement et assurer la viabilité des finances publiques. Le Conseil ECOFIN fera le point de la situation au plus tard d'ici la fin du mois de juin, sur la base d'une évaluation réalisée par la Commission. Nous avons demandé à la Commission et au Conseil de veiller à l'application rigoureuse des recommandations adressées aux États membres dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance.

- Deuxièmement, nous soutenons pleinement la BCE dans son action visant à assurer la stabilité de la zone euro.

- Troisièmement, compte tenu des circonstances exceptionnelles, la Commission proposera l'instauration d'un mécanisme européen de stabilisation destiné à préserver la stabilité financière en Europe, qui sera soumis, pour décision, à une session extraordinaire du Conseil ECOFIN que la présidence espagnole convoquera ce dimanche 9 mai.

3) Renforcement de la gouvernance économique

Nous avons décidé de renforcer la gouvernance de la zone euro. Dans le cadre du groupe de travail placé sous la direction du président européen, nous sommes disposés à:

- élargir et renforcer la surveillance économique et la coordination des politiques dans la zone euro, y compris en suivant de près les niveaux d'endettement et l'évolution de la compétitivité;
- renforcer les règles et procédures pour la surveillance des États membres de la zone euro, y compris par un renforcement du pacte de stabilité et de croissance et par l'instauration de sanctions plus efficaces;

- mettre en place un cadre solide pour la gestion des crises, dans le respect du principe de la responsabilité qui incombe aux États membres en matière budgétaire.

Le président du Conseil européen a décidé d'accélérer les travaux du groupe de travail.
La Commission présentera ses propositions la semaine prochaine, le 12 mai.

4) Réglementation des marchés financiers et lutte contre la spéculation

Enfin, nous nous sommes accordés à reconnaître que les turbulences que connaissent actuellement les marchés montrent combien il est nécessaire de progresser rapidement en matière de réglementation et de surveillance des marchés financiers. Parmi ses principales priorités, l'UE entend améliorer la transparence et la surveillance des marchés de produits dérivés et se pencher sur le rôle des agences de notation. Nous sommes également convenus d'intensifier les travaux sur la gestion et la résolution des crises dans le secteur financier et sur une contribution équitable et substantielle du secteur financier à la prise en charge des coûts des crises. Il convient d'accélérer les travaux destinés à évaluer si des mesures supplémentaires sont nécessaires au vu des attaques spéculatives récentes dont ont fait l'objet les débiteurs souverains. Le président du Conseil européen a par conséquent l'intention d'aborder ces questions lors du Conseil européen de juin, au besoin sur la base de propositions de la Commission.